

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juillet 2020 à 18 H 15**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : GARNERO Patricia, Maire
A été convoqué le : 15 juillet 2020

PRESENTS: GARNERO P. JULLIEN JM. BECQUART G. STOPPANI E. BECQUART F
COMBIN MF. GUILLAUME M. MARCELLIN S. PONS S. ORMIERES R- GOUYER J –
BOUGRINE C

ABSENTS: GASPARD O – LICINI B – ANDRE L avec procuration

SECRETARE DE SEANCE : STOPPANI Emmanuelle

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET CCAS 2019

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

LE CONSEIL MUNICIPAL

○ Approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2019
Soit

Résultat de fonctionnement : 585 079.29 €

Résultat d'investissement : 332 512.93 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 3 Nb d'Abstention : 1

○ Approuve le compte administratif du CCAS pour l'année 2019
Soit

Résultat de fonctionnement : 1 783.42 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 2

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019
--

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

○ Approuve le compte administratif d'assainissement pour l'année 2019
Soit

Résultat d'exploitation : 373 027.46 €

Résultat d'investissement : 97 371.51 €

VOTE : Nb de voix Pour 10 Nb de voix contre 4 Nb d'Abstention : 1

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ADDUCTION EAU POTABLE 2019

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

○ Approuve le compte administratif d'adduction d'eau potable pour l'année 2019
Soit

Résultat d'exploitation : 98 305.84 €

Résultat d'investissement : 85 108.32 €

VOTE : Nb de voix Pour 10 Nb de voix contre 4 Nb d'Abstention : 1

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

Madame le Maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2019 produit le centre des impôts (finances locales).

Elle confirme que les comptes sont accord avec les comptes administratifs 2019 de la COMMUNE du CCAS de l'AEP et de l'ASSAINISSEMENT.

Il procédera à la signature des comptes de gestion 2019

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 3 Nb d'Abstention : 1

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE CCAS 2019

Madame le Maire demande aux conseillers de bien vouloir délibérer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2019. Dans le tableau ci-dessous sont reportées les résultats des budgets AEP et ASSAINISSEMENT devant être transférés à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	INTEGRATION RESULTATS BA ASST 2019 AVANT TRANSFERT CAGR PAR OPERATIONS REELLES	INTEGRATION RESULTATS BA EAU 2019 AVANT TRANSFERT CAGR PAR OPERATIONS REELLES	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	144 400,39 €		-17 456,88 €	373 027,46 €	85 108,32 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	585 079,29 €
FONCT	116 505,43 €		20 330,15 €	97 371,51 €	98 305,84 €	0,00 € Recettes		332 512,93 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 4

CCAS : Résultat de fonctionnement 1 783.42 € reporte cette somme au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 4

TRANSFERT DES RESULTATS 2019 DES BUDGETS ANNEXES DES SERVICE DE L'AEP et de L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DES SORTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que par application de la loi NOTRÉ, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (CAGR) exerce la compétence « adduction d'eau potable » sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

La commune doit donc clôturer son budget annexe et intégrer l'ensemble des éléments d'actif et de passif dans son budget principal.

Le transfert de compétences entraînant le transfert à la CAGR des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que de l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés, dont les emprunts, la commune devra ensuite signer avec la communauté les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à la constatation comptable et patrimoniale de ces transferts. Les restes à recouvrer et à payer demeurent quant à eux dans la comptabilité communale.

Transfert des résultats

Le service public de l'adduction d'eau potable, en tant que service public industriel et commercial (SPIC), est soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. C'est pourquoi il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie à la communauté qui reprend la compétence. Ce transfert doit alors donner lieu à délibérations concordantes de la communauté et des communes concernées.

Les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires sont des opérations budgétaires réelles, qui doivent donc donner lieu à l'ouverture de crédits au budget principal de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver, sous réserve de l'adoption d'une délibération concordante de la communauté d'agglomération, le transfert au profit de la CAGR des résultats de fonctionnement et d'investissement apparaissant au budget annexe 2019 de l'adduction d'eau potable de la commune avant sa clôture, dans les conditions suivantes :

Transfert excédent budget AEP

- transfert de l'excédent de fonctionnement de 98 305.35€ par un mandat à émettre au compte 678 « charges exceptionnelles » ;
- transfert du solde positif de la section d'investissement de 85 108.32€ par un mandat à émettre au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Transfert excédent budget ASSAINISSEMENT

- transfert de l'excédent de fonctionnement de 97 371.51€ par un mandat à émettre au compte 678 « charges exceptionnelles » ;
- transfert du solde positif de la section d'investissement de 373 027.46€ par un mandat à émettre au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil municipal ;

Vu l'exposé qui précède

- Approuve le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets 2019 des services de l'adduction d'eau potable et de l'assainissement à commune à la CAGR, tels qu'indiqués ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Nb de voix Pour :10 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 5

VOTE BUDGET COMMUNE – CCAS 2020

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente aux conseillers le budget 2020 de la commune
Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2020 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 859 916 €
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 702 135 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 4 Nb d'Abstention : 1

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIAL 2020 dont :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 4 938 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 5

VOTE BUDGET CONVENTION AEP 2020

Madame GARNERO Patricia, Maire, présente le budget de convention, service Adduction
Eau Potable pour l'année 2020.

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CONVENTION AEP
ADDUCTION EAU POTABLE 2020 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 35 200
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 45 000 €

VOTE : Nb de voix Pour :14 Nb de voix contre :0 Nb d'Abstention : 1

VOTE BUDGET DE CONVENTION ASSAINISSEMENT 2020

Madame GARNERO Patricia, le Maire, présente le budget de convention du réseau Assainissement, pour l'année 2020

Elle donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CONVENTION ASSAINISSEMENT 2020 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 19 000 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 20 000 €

VOTE : Nb de voix Pour : 14 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Madame le Maire propose de procéder à la nomination des membres qui siègeront au Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire fait appel à candidature

Après appel à candidature, Mesdames STOPPANI Emmanuelle, BECQUART Françoise et Messieurs ANDRE Loïc et ORMIERES René se portent candidats pour être membres du CCAS

Après délibération le conseil décide ce qui suit :

- désigne Mesdames STOPPANI Emmanuelle et BECQUART Françoise et Messieurs ANDRE Loïc et ORMIERES René membres du CCAS

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIIG

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des délégués du : SIIG,

Après appel à candidature par le Maire, Monsieur BECQUART Gaétan, se porte candidat pour être délégué titulaire du SIIG et Mme COMBIN Marie-Françoise, se porte candidat pour être délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner Monsieur BECQUART Gaétan délégué titulaire
- de désigner Madame COMBIN Marie-Françoise déléguée suppléante.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DES DELEGUES DU SMEG

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des délégués du : SMEG :
Après appel à candidature par le Maire,

Messieurs LICINI Bruno et BECQUART Gaétan se portent candidat pour être délégués titulaires du SMEG

Madame GUILLAUME Martine et Madame STOPPANI Emmanuelle se portent candidat pour être délégués suppléants du SMEG

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner Messieurs LICINI Bruno et BECQUART Gaétan délégués titulaires
- de désigner Madame GUILLAUME Martine et Madame STOPPANI Emmanuelle déléguées suppléantes.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DE DELEGUES DU SIVU

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des délégués du : SIVU des massifs du Gard rhodanien :

Après appel à candidature par le Maire,

Monsieur LICINI Bruno se porte candidat pour être délégué titulaire du SIVU des massifs du Gard rhodanien

Madame GUILLAUME Martine, se porte candidat pour être déléguée suppléante.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner Monsieur LICINI Bruno délégué titulaire
- de désigner Madame GUILLAUME Martine déléguée suppléante.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DES REFERENTS ABCèze

Madame le Maire propose de procéder à la désignation des délégués à ABCèze

Après appel à candidature par Madame le Maire,

Monsieur JULLIEN Jean Marie se porte candidat pour être délégué titulaire à ABCèze

Monsieur BECQUART Gaétan se porte candidat pour être délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner Monsieur JULLIEN Jean-Marie délégué titulaire
- de désigner Monsieur BECQUART Gaétan déléguée suppléant.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNES FORESTIERES

Après appel à candidature, Madame GUILLAUME Martine se porte comme déléguée titulaire et Madame PONS Sylvie se porte candidate comme déléguée suppléante

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner comme représentante déléguée : GUILLAUME Martine
- de désigner comme représentante suppléante : PONS Sylvie

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DES REFERENT DECHETTERIE

Après appel à candidature Madame STOPPANI Emmanuelle se porte volontaire pour être référente à la déchetterie

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de désigner comme référente déchetterie Madame STOPPANI Emmanuelle.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

DESIGNATION DES REFERENT CNAS

Madame le Maire, expose aux conseillers municipaux que le comité d'action sociale des agents municipaux, doit être représenté par un élu lors des deux assemblées.

Madame GARNERO propose d'être délégué au CNAS

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de désigner comme délégué au CNAS Madame GARNERO Patricia.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

COMMISSIONS COMMUNALES

Le tableau de la composition des commissions est présenté aux conseillers municipaux Il est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

DESIGNATION DES REFERENT CORRESPOND DEFENSE

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation aux questions de défense auprès des élus et administrés de leur commune, sur le parcours de citoyenneté notamment

Après appel à candidature Madame STOPPANI Emmanuelle et Madame GARNERO Patricia se portent volontaire pour être correspondant défense de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de désigner comme correspondant défense de la commune Mesdames STOPPANI Emmanuelle et GARNERO Patricia

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

LANCEMENT CONSULTATION CABINET D'ETUDE PROJET TRAVERSEE DU VILLAGE

Lors de la visite des agents du conseil départemental, il a été abordé le projet de réfection de voirie de la traversée du village. Pour se faire nous devons monter un dossier afin d'obtenir des subventions. Des devis des travaux doivent être également demandés. Pour cela un cabinet d'étude est nécessaire à l'élaboration de l'opération. Madame le Maire demande l'autorisation de lancer une consultation de cabinet d'étude

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : autorise Madame le Maire à recruter un cabinet d'études.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 2 Nb d'Abstention : 3

RENOUVELLEMENT BAIL ANTENNE ORANGE

Le bail de l'antenne Orange situé au stade du Rigaudier arrive à échéance. Ce bail à une durée de 12 ans, le loyer s'élève à 6 500 € par an. Nous devons renouveler ce bail. Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de la signature de renouvellement du bail.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : autorise Madame le Maire à signer le bail.

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention 0

TRAVAUX PEINTURE ECOLE

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il ne reste plus qu'une seule classe à terminer en termes de peinture. Un devis a retenu l'attention il s'agit du devis de la société COULEURS ET MATIERES dont le devis s'élève à : 1 672.94 HT

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : autorise Madame le Maire à signer le devis

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : Nb d'Abstention

SIGNATURE CONVENTION TRIPARTITE ASA-SMEG-COMMUNE

Suite à la demande de raccordement de l'ASA IT3C pour l'alimentation des futures pompes situées zone des castagnets, le SMEG projette l'alimentation de ce nouveau comptage et le renforcement du réseau. Dans le cadre de cette demande, la mairie doit signer une convention tripartite entre le SMEG, l'ASA et la commune. La commune n'est pas engagée financièrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : autorise Madame le Maire à signer la convention

VOTE : Nb de voix Pour : 15 Nb de voix contre : Nb d'Abstention :

La séance est levée à 18H46

SIGNATURES



CONSEILLERS MUNICIPAUX

Patricia GARNERO
Madame le Maire

Handwritten signatures in blue ink of the municipal council members and the mayor. The signatures are scattered across the lower half of the page, with some overlapping. Some legible names include "Garnero", "Fauriol", "Julien", "Comblin", and "P.O.". There are also several illegible signatures.